

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00398

Numéro SIREN : 802 937 383

Nom ou dénomination : AB DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2021 sous le numéro de dépôt 2445



BLANC et ASSOCIÉS
AUDIT

Jean-Sébastien BLANC

Laëtitia AMBROISE

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Experts-comptables
Inscrits au tableau de l'ordre - Région Auvergne-Rhône-Alpes

AB DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 10.000 euros

102, chemin du Jeu de Mail - 13550 NOVES
RCS 802 937 383 TARASCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

AB DEVELOPPEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 10 mai 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Notre analyse portant sur les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice social clos le 31 décembre 2020 est en forte baisse de -109.264 euros (-68%) par rapport à celui réalisé sur le précédent exercice social de 12 mois. Cette baisse a été compensée par une légère réduction du niveau des charges (+21.766 euros sur les consommations extérieures (+760%) et -43.923 euros sur les charges de personnel (-46%)).

C'est ainsi que l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) ressort négatif et s'établit à -25.814 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les autres éléments d'exploitation impactent défavorablement le résultat à hauteur de 428 euros. Le résultat d'exploitation s'établit alors à -26.240 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Enfin, le bénéfice dégagé au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 est en forte hausse de 393.397 euros par rapport à celui dégagé au titre du précédent exercice social et s'établit à 490.333 euros. Cette nette amélioration s'explique par la hausse du résultat financier de 280.007 euros consécutive à la hausse des dividendes perçus et par la hausse du résultat exceptionnel de 198.373 euros consécutive principalement à la cession des titres STAMP opérée sur l'exercice.

- La Capacité d'Autofinancement fortement dépendante du niveau d'EBE et du niveau du résultat financier est ainsi positive et s'établit à 304.309 euros. Elle s'améliore de 201.487 euros par rapport à celle du précédent exercice social.
- La situation financière nette de votre société (= trésorerie – endettement) quant à elle s'améliore significativement. Elle présente un solde positif de 941.354 euros contre -90.234 euros au titre du précédent exercice social.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous précisons qu'aucun avantage particulier n'est stipulé dans les documents juridiques relatifs à la transformation de votre société sous la forme de société par actions simplifiée.

Fait à Roanne,
Le 15 juin 2021

Pour BLANC & ASSOCIES AUDIT

Laëtitia AMBROISE



Commissaire à la transformation